

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**15 - CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUELLE AVEC
CELTOMANIA**

N° 2016-07-15

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

L'association Celtomania met en réseau un collectif d'organisateur (communes, communautés de communes, associations, partenaires privés) autour d'une programmation de manifestations culturelles ou festives, ayant un lien avec la Bretagne et les Pays Celtiques, sous forme d'un festival intitulé « Les Celtomania », qui se déroulera du 1^{er} octobre au 30 novembre 2016 en Loire-Atlantique.

L'association Celtomania assure la coordination de la programmation du festival (dates et lieux), et sa promotion à l'échelle du département (16 communes y participent en 2016).

La ville de Treillières s'inscrit depuis plusieurs années au sein de ce réseau afin d'offrir au public treilliérais un événement culturel dans le cadre de ce festival.

Le montant de la participation aux Celtomania est fixé à 600 € pour les villes de moins de 25 000 habitants. Cette somme correspond en partie aux frais de promotion du festival (réalisation graphique, édition des brochures, affiches, flyers, site internet dédié...); l'organisation étant assurée par des bénévoles.

La ville de Treillières a choisi de poursuivre sa participation à la 27^e édition du festival en présentant un film documentaire intitulé « La Bretagne par le sentier des douaniers » le vendredi 14 octobre 2016 à 20h30, dans l'Espace Simone-de-Beauvoir.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE15-
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Considérant l'avis favorable de la commission Vie associative, sportive et culturelle en date du 20 juin 2016 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'APPROUVER la convention de partenariat annuelle avec Celtomania ;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains text around its perimeter, including "M. LE MAIRE" at the top and "A. ROYER" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Publié le 06/07/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE15-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016